



HAL
open science

De l'appellation louis "mirliton". Ou l'interprétation d'un sexe de femme sur un louis de France

Jérôme Jambu, Jean-Yves Kind

► **To cite this version:**

Jérôme Jambu, Jean-Yves Kind. De l'appellation louis "mirliton". Ou l'interprétation d'un sexe de femme sur un louis de France. *Revue Numismatique*, 2020, 177, pp.365-377. hal-04028850

HAL Id: hal-04028850

<https://hal.science/hal-04028850v1>

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

ISSN 0484-8942

REVUE --- NUMISMATIQUE

Dirigée par
Fr. Duyrat, C. Grandjean, C. Morrisson,
M. Bompaire, A. Suspène

Secrétaires de la rédaction
V. Drost, J. Jambu, J. Olivier

2020
(177^e volume)

Revue soutenue par l'Institut National des Sciences Humaines et Sociales
du Centre national de la recherche scientifique

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Diffusion : Société d'édition « Les Belles Lettres »
2020

REVUE NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

Directeurs

Frédérique DUYPAT | Catherine GRANDJEAN | Cécile MORRISSON | Marc BOMPAIRE | Arnaud SUSPÈNE

Secrétaires de la rédaction

Articles

Jérôme JAMBU (jerome.jambu@univ-lille.fr) | Vincent DROST

Comptes rendus

Julien OLIVIER (julien.olivier@bnf.fr)

COMITÉ DE LECTURE

Michael ALRAM, Michel AMANDRY, Philip ATTWOOD, François BARATTE, Patrice BAUBEAU, Cécile BRESCH, François DE CALLATAÏ, Michel CHRISTOL, Yves COATIVY, Sylviane ESTIOT, Bruno FOUCRAY, Stefan HEIDEMANN, Antony HOSTEIN, Marie-Christine MARCELLESI, Jens Christian MOESGAARD, Sylvia NIETO-PELLETIER, Olivier PICARD, Séléne PSOMA, Andrea SACCOCCI, François THIERRY, Lucia TRAVAINI, Benedikt ZÄCH.

La *Revue numismatique* paraît annuellement. Elle est la propriété de la Société française de numismatique qui en est l'éditeur et en assure le service à tous ses membres à jour de cotisation pour l'année concernée, lors de sa parution. La cotisation a été fixée pour 2020 à 56 € pour les membres correspondants, à 65 € pour les membres titulaires, les institutionnels et les membres résidant à l'étranger, à 30 € pour les étudiants.

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, F-75002 PARIS

<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

La *Revue numismatique* est également diffusée par

Belles Lettres Diffusion Distribution

25 rue du Général Leclerc, F-94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

Tél. : 01 45 15 19 89 | Fax : 01 45 15 19 80

Le champ couvert par la *Revue numismatique (RN)* comprend la numismatique et l'histoire monétaire et s'étend à l'archéologie, l'histoire économique, l'histoire de l'art ainsi qu'à l'épigraphie, la sigillographie ou la glyptique dans leurs rapports avec l'étude des monnaies, médailles et documents monétiformes de toutes civilisations.

La *RN* recherche des études de haut niveau et de première main, publication de documents nouveaux ou nouvelle interprétation de documents connus. Des notes synthétiques faisant le point sur une question ou un débat y ont également leur place.

Les langues admises sont, outre le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Les manuscrits complets et conformes aux instructions aux auteurs (p. 465) doivent être remis au secrétaire principal de rédaction au plus tard le 1^{er} septembre de l'année qui précède la parution ; celui-ci les rend anonymes avant qu'ils ne soient expertisés. Les manuscrits sont confiés par le comité de lecture, lors d'une première réunion (octobre) à plusieurs rapporteurs, dont au moins un de ses membres est titulaire, ledit comité se réservant le droit de faire appel à des spécialistes extérieurs. Les expertises sont examinées et discutées par le comité de lecture lors d'une seconde réunion (novembre) et les articles sont retenus en fonction de leur intérêt scientifique. Le comité de lecture peut conditionner la publication d'un article à d'éventuelles reprises. Les secrétaires de rédaction annoncent aux auteurs les décisions du comité de lecture avant le 31 décembre. Les articles sont définitivement validés lorsque le conseil de gestion de la *RN* se réunit en janvier, pour adopter le budget du volume à paraître et ne peuvent dès lors plus faire l'objet d'une autre publication.

En cas de contestation d'une décision, les auteurs doivent la présenter au secrétaire principal de rédaction, qui la remettra aux directeurs pour y répondre.

La *RN* ne rend compte que des ouvrages qui sont adressés au secrétariat avec la mention « *Revue numismatique* ». Les ouvrages sont remis à des spécialistes proposés par les directeurs au comité de lecture. La publication rapide dans le bulletin ne doit pas nuire au caractère informatif et critique des comptes rendus et il est possible de rendre compte simultanément et synthétiquement de plusieurs ouvrages sous la forme de comptes rendus de synthèse.

La *RN* se réserve le droit de refuser toute publicité sans avoir à fournir de motif à sa décision.

Préresse : Fabien TESSIER | Imprimerie CORLET

Jérôme JAMBU*, Jean-Yves KIND**

De l'appellation louis « mirliton ».

Ou l'interprétation d'un sexe de femme sur un louis de France

Résumé - La dénomination des pièces de monnaie de l'Ancien Régime est le serpent de mer des numismates. Si le pouvoir n'indiquait généralement que la valeur de la pièce nouvellement créée, la ramenant ainsi à sa fonction initiale de réserve de valeur, celle-ci, au cours de sa circulation et jusqu'à sa démonétisation parfois tardive, pouvait recevoir des surnoms d'une grande variété, voire même plusieurs. Les numismates qui rédigèrent les catalogues dits raisonnés de ces espèces les nommèrent encore différemment, afin de mieux les distinguer et de rendre ou de donner à certaines un peu plus de respectabilité, selon des critères subjectifs. En raison de cette pratique, force est de constater que les appellations populaires contemporaines sont les moins connues, alors qu'elles sont un témoignage fondamental du rapport de l'usager à la monnaie. Le louis d'or dit « mirliton » fait partie de ces cas, dont on a autant oublié le sens, sans doute par pudibonderie, que la pièce est demeurée courante. Frappée à la fin de la Régence qui tentait de faire oublier la faillite du Système de Law, son iconographie fut moquée dans un contexte de critique violente du régime, ce qui poussa les autorités à la modifier précipitamment et exceptionnellement.

Mots clés - Louis, mirliton, chanson, sexe, Régence, Louis XV.

Summary - The denomination the Ancien Regime's coins is the numismatic sea serpent. The Power usually only indicated the numeric value of the newly created coins thus reducing it only to its original function of store of value. Then, during its circulation and until its demonetization, and sometimes even a long time after, it could receive one or more nicknames of a great variety. The numismatists who drew up the so-called reasoned catalogs of these species named them once again differently, in order to distinguish them better and to give back or give some of them a little more respectability, according to subjective criteria. Even if they are a fundamental testimony of the relationship between men and money, because of this practice, it is clear that the contemporary popular names are less known. The golden louis called "mirliton" is one of these examples, where we have forgotten as much its meaning, probably by prudishness, that

* Conservateur, département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France ; maître de conférences en histoire moderne, université de Lille ; IRHiS UMR 8529. Courriel : jerome.jambu@univ-lille.fr.

** Archiviste, responsable de la collection des monnaies françaises, département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France. Courriel : jean-yves.kind@bnf.fr. Nous tenons tout particulièrement à remercier chaleureusement Arnaud Clairand pour les nombreux extraits de documents d'archives d'ateliers monétaires qu'il a découverts et nous a généreusement communiqués ; il prépare lui-même une mise au point de nombreuses appellations anciennes de monnaies que nous attendons avec impatience. Thibault Cardon, François de Callatay et Patrice Baubeau sont également remerciés pour leurs conseils et relecture avisés.

it was popular. Struck at the end of the Regency who was trying to obliterate the bankruptcy of the Law System, its iconography was mocked in a context of violent criticism of the regime which urged the authorities to change it quickly and exceptionally.

Keywords - Louis, Mirliton, Song, Sex, Regency, Louis XV.

« Le berger aux trois déesses
Fît ôter les cotillons ;
Il vit trois paires de fesses,
Et trois paires de tétons.
Et des mirlitons mirlitaines,
Et des mirlitons don don¹. »

Les pièces de monnaie françaises de l'Ancien Régime connaissent trois sortes d'appellation : le nom donné par l'autorité émettrice, en l'occurrence le pouvoir royal ; celui attribué par les utilisateurs durant sa circulation ; celui que les numismates et collectionneurs ont choisi pour différencier des espèces qui pouvaient se ressembler et les classer. Le nom donné à une pièce de monnaie à sa création par la monarchie n'est en général que l'association du nom générique de la pièce et de sa valeur : louis de 24 livres, écu de 6 livres, etc. Celui donné par le peuple, dit nom vulgaire, relève plutôt du surnom, voire du sobriquet ; il fait généralement soit allusion à un motif iconographique repérable – l'écu à l'« O rond » aussi appelé « vertugadin² » – soit au caractère dévalué de la pièce – l'« invalide » pour la pièce de 4 sols³ ou la « carambole » pour l'écu frappé pour les territoires du Nord⁴. Celui, enfin, donné par les numismates, pratique répandue depuis la constitution des premiers catalogues au cours du XIX^e siècle, est souvent le plus arbitraire : principalement construit sur des aspects particuliers du portrait du souverain – louis et écus « à la mèche courte » et « à la mèche longue », « à la cravate », « à la moustache », etc.⁵ –, il l'est aussi sur les motifs du revers, qu'ils soient indicatifs d'origine – écu « du Dauphiné », « de Flandre », etc. – ou d'un changement de valeur – écu « aux 8 L », louis « aux 4 L », etc. Il peut aussi être le fruit d'élucubrations – écu « du Parlement⁶ » par exemple –, les esprits imaginatifs se livrant, en la matière, à une véritable compétition⁷. Depuis peu cependant, un effort de réflexion est mené pour tenter de déterminer des règles de dénomination uniformes et sensées⁸.

1. RAUNIE 1880, p. 194.

2. Voir *infra*, p. 373.

3. JAMBU 2015.

4. Les numismates débattent toujours de l'origine de ce surnom. Voir notamment CHARLET 2015 et PETIT 2016.

5. JONIAUX 2019.

6. HOFFMANN 1878, p. 178.

7. On songe aux appellations sans fondement inventées par Fr. Droulers (voir DROULERS 2012).

8. CARDON, MORIN 2019.

C'est ainsi que plusieurs noms ou surnoms anciens de monnaies sont toujours utilisés sans que l'on en connaisse le sens. C'est le cas notamment du louis dit « mirliton », attesté depuis la première moitié du XVIII^e et qui n'a jamais été, jusqu'à présent, explicité avec succès.

*

L'édit donné à Versailles au mois d'août 1723, enregistré par la Cour des monnaies de Paris le 20 du même mois⁹, clôturait la réformation commencée en septembre 1720. Il ordonnait une refonte générale des monnaies d'or et la fabrication d'un nouveau louis, en raison de la très importante falsification du précédent. Ce louis conservait le titre habituel établi depuis 1640 de 22 carats mais son poids était abaissé, taillé à 37 ½ pièces au marc : il pesait donc 6,526 g¹⁰ (figures 1-2). Son cours fut fixé à 27 livres. Des doubles et demi-louis devaient également être fabriqués, à Paris seulement. On distingue par ailleurs, à partir du motif principal du revers, deux variétés de louis : ceux dont les L entrelacés son entourés de petites palmes ou « palmes courtes », qui ont donné leur nom à cette première variante, et ceux entourés de « grandes palmes », constituant la seconde ; nous y reviendrons.

C'est au titre de ce motif que ce louis fut parfois immédiatement surnommé louis « aux palmes ». Cette dénomination est attestée par exemple en Basse-Normandie, au début des années 1730. Dans le procès-verbal d'une importante saisie de vieilles espèces décriées réalisée par la maréchaussée d'Alençon en 1732, on a relevé la présence d'une douzaine de louis et doubles louis « marqués de palmes » millésimés 1723-1725¹¹. Mais c'est le surnom de « mirliton » qui a été le plus employé et a perduré, jusqu'à être adopté par les numismates¹² ; sans doute parce que sa signification originelle, pour le moins scabreuse, a été oubliée...



Figure 1 - L'empreinte de l'édit imprimé.



Figure 2 - Le louis frappé en 1723 à Paris (BnF, MMA, Y28912.539).

9. *Édit du roy concernant les monnoyes*, Versailles, août 1723 (Paris, Imprimerie royale, 1723).

10. DUPLESSY 1999, p. 334 (n^{os} 1637-1639) ; GADOURY 2012, p. 430-432 (n^{os} 338-339).

11. JAMBU 2013, p. 462-463.

12. HOFFMANN 1878, p. 194.

Chronologie de l'emploi de la terminologie

Des pièces d'or qui sont appelées « mirlitons », mais sans qu'il ne soit précisé s'il s'agit de louis, apparaissent pour la première fois dans la littérature française en 1738 dans les *Lettres Juives* d'Argens¹³. Celles-ci sont censées circuler en Corse, aux côtés des sequins – de Gênes et de Venise – et des lisbonnines – les moëdes du Portugal.

L'appellation « mirliton » associée à un louis d'or est publiée pour la première fois au début des années 1740 à l'extérieur des frontières du royaume, en Savoie et en Suisse, dans la première édition des comptes-faits de Lyonnaz imprimée à Annecy (1741) et dans une édition genevoise du *Dictionnaire universel de commerce* (1742). Dans le premier, le cours du louis mirliton est donné pour la Savoie¹⁴, tandis que, dans le second, il est fait allusion à un édit de mai 1736 qui, à Rome, donne un certain cours à de « vieux louis de France, excepté les mirlitons¹⁵ ».

Une définition complète du louis mirliton est donnée dans une édition tardive du même dictionnaire, en 1761, dans ces termes : « Les Louis aux 2 LL¹⁶, dits mirlitons, de 37 ½ au marc, du poids de 5 deniers 2 grains, sont de 1723¹⁷ ». Cette définition est reprise telle quelle peu de temps après, en 1764, par Abot de Bazinghen dans son *Traité des monnoies*¹⁸. Ce louis est, bien entendu, plusieurs fois cité dans le *Recueil des monnoies* de Salzade (1767), qui indique qu'il circule toujours dans plusieurs États européens (Gênes, Hollande, Francfort...) plus de quarante ans après sa création¹⁹. Giraudeau se sert quant à lui du cours du louis mirliton à Genève pour donner une définition de l'*agio*, dans sa troisième édition de la *Banque facile* de 1769²⁰. On retrouve enfin une mention de cette pièce en 1787 dans le *Caissier italien* de Benaven, qui témoigne de la permanence de son surnom à la fin de l'Ancien Régime²¹.

Très rares en revanche sont les documents d'archives émanant d'ateliers monétaires qui mentionnent ce louis sous ce nom, ce qui n'est guère étonnant puisqu'il ne s'agit pas d'une appellation officielle. Dans le registre des faux

13. ARGENS 1736, t. 2, p. 222.

14. LYONNAZ 1741, p. 1.

15. SAVARY 1742, t. 2, col. 1390.

16. Il faut comprendre que les deux L sont entrelacés, et ne pas confondre avec le louis aujourd'hui communément appelé « aux deux L », qui sont accolés.

17. SAVARY 1761, t. 3, col. 655.

18. ABOT DE BAZINGHEN 1764, t. 1, p. 647.

19. SALZADE 1767, p. 354, 357, 368, etc.

20. « Si un particulier qui doit faire un paiement en louis d'or mirlitons, dont le cours est toléré à Genève à 11 l. 5 s est obligé pour se les procurer d'en donner 11 l. 5 s 6 d, alors les 6 d par mirliton qu'il donne en plus s'appellent agio ». GIRAudeau 1769, p. C. On le trouve également mentionné à d'autres articles, comme à « Spéculations », p. 301.

21. « Ce même louis d'or a été et est encore généralement connu sous le nom de mirliton ». BENAven 1787, t. 1, p. 275.

apportés au change de la Monnaie de Tours, le rachat d'un « mirliton » est inscrit à la date du 29 mars 1742²². Mais c'est une feuille de la Monnaie de Limoges qui fait remonter au plus loin cet emploi. Il s'agit d'un inventaire des piles de fabrication d'anciennes espèces, dans lequel on cite la présence, entre autre, de « 3 piles de mirliton²³ ». Cette liste n'est pas datée mais comme il n'y figure que du matériel pour des espèces de la Régence et qu'une telle procédure de listage avant destruction a été réalisée dans tous les ateliers du royaume à l'occasion de la réforme de 1726²⁴, c'est précisément de cette année que l'on propose de dater cette mention.

Enfin, les archives notariales apportent elles-aussi leur éclairage : dans un inventaire après-décès de 1728, l'officier juré prisait, parmi beaucoup d'autres pièces de monnaie, « 21 louis d'or et un double mirliton²⁵ ».

L'association louis et mirliton est donc attestée par les sources depuis au moins la seconde moitié des années 1720. Que celle-ci ait été adoptée par des Chancelleries étrangères témoigne d'un ancrage profond et ancien dans le royaume de France. En outre, on sait que les dictionnaires sanctionnent en général des pratiques communes plus anciennes et présentent des notices parfois antérieures de plusieurs années à la date d'édition. Il est donc quasiment certain que cette appellation remonte au temps de la mise en circulation du louis, c'est-à-dire à l'année 1723 ; on imagine mal par ailleurs qu'il ait été surnommé ainsi après qu'il eut été décrié, début 1726²⁶.

Le sens d'un mot à la mode

Aucun des auteurs anciens ne donne l'origine de cette terminologie. Déjà, un demi-siècle après la création du louis « mirliton », au début du règne de Louis XVI, le sens en avait été perdu. C'est ce que confesse le savant montilien Barthélemy Faujas de Saint-Fond, dans une de ses notes du commentaire des Œuvres de Bernard Palissy (1777) :

« Des louis de 18 et de 36 livres²⁷ (...) furent frappés sous la minorité de Louis XV, auxquelles (*sic*) on donna, on ne sait trop pourquoi ni comment, le nom de *Mirliton* qui leur resta. Comme ces louis sont devenus rares, on ne saura peut-être pas dans deux cents ans la valeur du mirliton. On ignorera même si ce nom fut donné à une pièce de monnaie²⁸. »

22. Archives départementales (ci-après AD) d'Indre-et-Loire, B 112.

23. AD Haute-Vienne, B 2418.

24. JAMBU 2013, p. 210-211.

25. AD Hérault, C 1793, 9 septembre 1728.

26. *Édit du roy qui ordonne une fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent*, Marly, janvier 1726, article III. (Paris, Imprimerie royale, 1726).

27. C'était le prix de rachat du louis et du double louis par les ateliers monétaires à l'époque où il écrivait.

28. PALISSY 1777, p. 109-110, note 25.

Sur ce dernier point il avait tort : nous ne l'avons pas oublié et nous cherchons aujourd'hui à le comprendre ! En 1806, Bonneville est le premier à tenter une explication²⁹. Il écrit que « leur dénomination dérisoire, tirée d'un refrain (*sic*) de chanson, étoit relative au cardinal Dubois, alors Ministre des Finances » ; il plaide donc pour un surnom populaire contemporain. Chr. Charlet le suit et renvoie également « aux frasques du cardinal Dubois » pour justifier l'appellation mirliton, sans davantage en expliquer le sens³⁰. On connaît en effet une chanson satirique, *Mirlitons sur le cardinal Dubois*, datée du printemps 1723, qui traite insolemment celui-ci de mirliton, à l'image des deux premières strophes :

« Savez-vous ce qui décide / Des bureaux et des emplois / Au Parlement, qui préside,
/ Et même au conseil des rois ? / C'est le mirliton.
Tibère, ce grand politique, / Prit pour bardache Séjan, / Dubois, par même pratique,
/ N'est que l'âne du Régent : / C'est du mirliton³¹. »

Les différentes éditions du *Gadoury blanc*, pour qui « l'origine de l'appellation de cette monnaie est assez variée », ce qui ne nous avance guère, citent Bonneville et précisent que Dubois venait d'être nommé principal ministre (22 août 1722)³². C'est en effet la fonction et le titre dont il disposait en 1723 puisque le contrôleur général des Finances d'alors était en réalité Gaspard Dodun, Bonneville ayant commis sur ce point une erreur. Quoi qu'il en soit, le surnom serait donc vulgaire et désobligeant, le peuple ayant associé le nouveau louis à Dubois ; le ministre ayant été qualifié de mirliton, son louis l'aurait été également. Cette explication ne résiste cependant pas à l'épreuve des faits. Le cardinal est mort le 10 août 1723, l'enregistrement de l'édit de création du louis a été exécuté le 20, avant sa diffusion dans le royaume dans les semaines qui suivirent, concomitamment à la distribution des nouvelles pièces de monnaie³³. Malgré toute la haine qu'a pu cristalliser l'homme politique, il est difficilement concevable que l'on ait établi un lien entre lui et la nouvelle pièce d'or alors qu'il n'était plus de ce monde. Surtout, quel sens aurait le mot mirliton dans ce contexte ?

29. BONNEVILLE 1806, p. 8.

30. CHARLET 1996, p. LXXVIII.

31. RAUNIÉ 1880, p. 236-237.

32. GADOURY 1978, p. 511 et 2012, p. 430.

33. A la Monnaie de Paris, le graveur disposait du matériel de frappe le 23 août (AN, Z^{1b} 676). L'ensemble des poinçons nécessaires à la confection des carrés de frappe était prêt à être envoyé à la majorité des ateliers monétaires relevant de la Cour des monnaies de la capitale dès le 1^{er} septembre. Les premiers louis étaient fabriqués et distribués à Caen, par exemple, au cours de la semaine du 13-19 septembre (JAMBU 2013, p. 210-211).

Tandis qu'Adolphe Dieudonné s'était cantonné en 1916 à évoquer « un type interprété par fantaisie³⁴ », là encore sans plus d'explications, Jean Lafaurie fut en 1974 le seul, après Bonneville, à tenter de donner une explication à ce surnom³⁵. Après avoir brièvement brossé la chronologie de l'attachement des mots *louis* et *mirliton*, il rapporte sans conviction la thèse de Bonneville et avance une autre piste, relevant de la mode capillaire d'après quelques lignes de Feuillet de Conches citées dans le Littré³⁶, dont il ne se dit d'ailleurs pas plus satisfait, d'autant que la chronologie avancée par cet auteur ne colle pas. Mais c'est en effet à une coiffure qu'est liée la première entrée du mot « mirliton » dans un dictionnaire. On le trouve dans celui dit « de Furetière », édition de 1727, sous cette définition :

« Mot nouvellement inventé. Des marchandes du Palais ayant inventé l'été passé en 1723 (*sic*) une nouvelle espèce de coëffure de gaze, elles lui donnèrent le nom de mirliton. Ce mot étant trouvé plaisant, on en fit de chansons, dont le mirliton servit de refrain³⁷ ».

Si l'on imagine à quoi pouvait ressembler une coiffure « à la mirliton » d'après ces différents témoignages – c'est-à-dire constituée de rouleaux de cheveux sur le côté et d'un assemblage de gazes sur le chef –, on ne voit pas qu'elle puisse s'approcher de l'iconographie de notre monnaie. Et si le mirliton n'était qu'une coiffure, on voit mal en quoi il aurait pu être une insulte pour Dubois. En fait, « mot nouvellement inventé », « en 1723 » et « chanson » sont les expressions importantes à retenir de cette définition,

C'est en effet au printemps 1723 qu'est apparu, à Paris, de façon aussi inattendue que fulgurante, ce mot qui, désignant à l'origine la nouvelle coiffure, parce qu'elle fut moquée par les chansonniers, devint immédiatement polysémique pour désigner la niaiserie, la bagatelle, la chose sans importance³⁸. C'est sans doute comme cela qu'il faut comprendre l'insulte faite au cardinal-ministre Dubois, « mirliton » prenant alors le sens de « foutaise³⁹ ». Cela pourrait aussi convenir à la désignation d'un louis léger : en le qualifiant de « mirliton », on le dénigrerait. Il n'est cependant pas évident que sa légèreté ait justifié son appellation car, même s'il ne pesait que 6,52 g, en faisant le plus petit louis jamais frappé, son tarif était proportionnellement moins élevé que le louis précédent, dit « aux 2 L », créé en 1720.

34. BLANCHET, DIEUDONNÉ 1916, p. 102.

35. LAFURIE 1974, p. 505.

36. « Tout à coup, vers 1740, on se prit de passion pour les cheveux courts roulés en boucles égales autour de la tête en façon de perruque ronde ; les plaisants appelèrent cette coiffure le mirliton, et le nom lui en resta » (FEUILLET DE CONCHES 1862, p. 252).

37. FURETIÈRE 1727, t. 3, p. 1015.

38. MATTAUCH 2001, p. 1256.

39. *Idem*, p. 1259.

Une connotation sexuelle manifeste

C'est en fait une autre piste qu'il faut suivre pour comprendre l'appellation « louis mirliton ». Au cours de l'été 1723, le mirliton, dans plusieurs chansons comiques, voire satiriques, que l'on appelait vaudevilles, sert à désigner l'organe sexuel féminin. Le mot nouveau, en effet, permet de remplacer tout synonyme vulgaire déjà connu. Selon Hans Mattauach, « c'est à partir de ces couplets (...) que l'acception (aussi facétieuse que transparente) d'« organe sexuel féminin » devint courante et dominante⁴⁰. » Cette définition a été oubliée des grands dictionnaires, sans doute par pudeur. En effet, les vers chantés alors sont très explicites :

« Ce que jeune fille n'ose, / N'ose appeler de son nom, / Ce que d'autres appellent choses, / Chose qui n'a point de nom, / C'est un mirliton⁴¹. »

On le trouve, par exemple, dans *Les mirlitons*, courte chanson coquine dans laquelle Lisette propose à Colin de lui offrir son « beau mirliton » en échange de sa fidélité⁴². Mais c'est surtout dans un contexte de moquerie féroce de la cour du régent que plusieurs œuvres sont composées sur le mirliton, dont la franchement pornographique *Revue des mirlitons* à laquelle Mattauach fait directement référence. Forte de 52 couplets raillant une soixantaine de femmes de la haute aristocratie, on peut notamment y lire les vers suivants :

« (...) Charolais, jeune et fringante / Vint s'offrir d'un air paillard ; / L'Amour la prit par la fente, / Disant : Je veux mettre à part / Ce beau mirliton.
Suivant l'ordre de la liste, / Il dit en voyant Clermont : / Que ce beau visage est triste / Si tout le reste y répond / Quel froid mirliton !
Pour s'éclaircir sur ce doute, / On dit qu'Amour l'éprouva, / Et que s'en frayant la route / Pour ses plaisirs réserva / Son beau mirliton.
Il dit à sa sœur qui grille / De paraître sur les rangs : / Lorsque l'on est si gentille, / On ne garde pas longtemps / Son beau mirliton (...)»⁴³

Le ton était ainsi donné. À l'été 1723, tout Paris, et sans doute au-delà, savait « ce que l'on appelait mirliton ». On utilisait le terme dans un type particulier de chansons, diffusées oralement, de crainte que les écrits ne conduisent à la Bastille⁴⁴. Une mode fulgurante qui sera vite oubliée : les derniers mirlitons

40. MATTAUCH 2001, p. 1 258.

41. RAUNIÉ 1880, p. 186-188.

42. *Idem*, p. 177-179.

43. *Ibidem*, p. 196-207.

44. Ce qui figure clairement dans la dernière strophe de la *Revue des mirlitons*, connue sous deux versions, où l'auteur conclut : « L'auteur de ce vaudeville / Ne dira jamais son nom ; / S'il ne craignait la Bastille » (ou « Car étant à la Bastille »).

sexuels dateraient de l'été 1725⁴⁵, presque concomitamment à la disparition du louis, en janvier 1726.

Alors d'où vient que le louis d'or créé en août 1723 reçut ce surnom ? Pour le comprendre, il faut le regarder car c'est souvent l'observation de l'iconographie et son interprétation qui ont fait attribuer des surnoms, même à l'aune d'une ressemblance approximative. C'est ainsi que le louis créé en 1726 est devenu tardivement « louis aux lunettes », parce qu'il présentait deux écus ovales, de France et de Navarre, accolés par la base. Par ailleurs, le regard grivois des usagers avait tendance à sexualiser l'image : c'est ainsi que l'écu « vertugadin » créé en 1716 prit le surnom de ce cerceau qui tenait les jupes des femmes ; on regardait donc dessous. Dans cet état d'esprit, on peut considérer que le motif de revers du louis mirliton schématise en de nombreux points la représentation que l'on se faisait alors du sexe féminin, forcément simplifiée par rapport à celle des ouvrages de médecine (figures 3-4).



Figures 3-4 - Détail du motif de revers du louis mirliton créé en 1723 et appareil sexuel féminin externe (détail de DIONIS 1690, p. 247, pl. XIII. Repris partiellement dans DIONIS 1718).

Tandis que les L entrecroisés rappellent les petites lèvres, le creux qu'ils forment en leur centre annonce ce que la médecine de l'époque nommait « l'orifice externe de la matrice » ou vagin. Dès lors, les deux retours supérieurs évoquent la partie supérieure de la vulve, clitoris et/ou capuchon. Le plus marquant restant sans doute les palmes enveloppant la « matrice », assimilables aux grandes lèvres et leur pilosité, alors conservée. Dans le violent *Mirliton*

45. MATTAUCH 2001, p. 1260.

contre les dames de la cour évoqué plus haut, l'auteur écrivait : « La Tallard, pour être vue, / En arrivant se troussa, / Mais elle était si barbue, / Que son poil s'embarrassa / Dans son mirliton⁴⁶ ». Ainsi le motif « aux deux L entrecroisés entourés de palmes » fut-il interprété par certains esprits paillards comme une représentation du « mirliton » des femmes et ils lui donnèrent ce surnom.

On ajoute que la représentation du mot ou du sexe féminin en langue des signes, comme en langage corporel vulgaire, ressemble exactement au dessin délimité par les deux L du motif principal : elle utilise les deux mains, pouces accolés en bas et index accolés en haut, les autres doigts étant repliés. Si le langage des signes fut expliqué et amélioré en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par l'abbé de l'Épée et par Charles Desloges, puis référencé et dessiné au cours du siècle suivant, ceux-ci n'ont fait que sanctionner et diffuser une pratique ancienne déjà codifiée⁴⁷.

Rappelons enfin que les représentations des sexes féminins et masculins étaient, dans les milieux populaires, tout à fait courants, et notamment pour évoquer la fertilité, sans qu'il ne s'agisse d'érotisme voire de pornographie, bien que ce type d'images commençât à se diffuser dans certains milieux au début du Siècle des Lumières, parallèlement à la littérature libertine. Les enseignes de pèlerin ou thaumaturgiques de la fin du Moyen Âge offrent un exemple frappant de représentations sexuées, aujourd'hui bien étudié et connu⁴⁸, de même que les supports numismatiques que sont les méreaux⁴⁹ ; les vagins y ont peu ou prou la même forme.

Modifier l'icône pour réparer l'impair

La réaction des autorités monétaires dans les mois qui suivirent la diffusion du louis « mirliton » constitue la meilleure confirmation de notre interprétation. Pour la première fois depuis que les louis d'or et d'argent avaient été créés (1640-1641), on décida de modifier le poinçon de revers de la pièce, celui qui indiquait la nouvelle émission et sa valeur qui, elles, ne changeaient pas. La panique semble avoir saisi le gouvernement et c'est dans l'urgence que le graveur général des monnaies de France Norbert Roëttiers (1704-1727) fut sommé de préparer de nouveaux coins de pile, dans le courant du mois de novembre 1723, afin que le matériel de remplacement soit prêt et disponible dans tous les ateliers fin décembre, seulement quelques semaines après la mise en circulation du louis. Dans les archives de la Monnaie de Montpellier, par exemple, on trouve l'ordre de changer le revers reçu de Paris :

46. RAUNIÉ 1880, p. 196-207.

47. BONNAL-VERGÈS 2006.

48. BRUNA 2006, p. 207-230.

49. CARDON 2017.

« À Paris, le 12 décembre 1723.

J'ay l'honneur de vous envoyer, messieurs, par cet ordinaire, sous l'enveloppe de monsieur le contrôleur général, deux paquets, l'un contenant deux matrices de louis et l'autre un poinçon de pille de même pour la rectification du revers du nouveau louis desquel, je vous supplie de m'accuser la réception.

M. Grassin me charge de vous prier d'avoir grand soin que le graveur de votre Monoye ne se serve au premier janvier que des matrices et poinçon que je vous envoie conformément à la circulaire qu'il a écrite le 13^e novembre dernier à M. Guillot.

J'ay celuy d'estre bien parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur. Rambach⁵⁰. »

Écrivant à la Monnaie de Limoges le 21 décembre 1723, le greffier de la Cour des monnaies de Paris Gueudré lui livre « un poinçon de pille pour les nouveaux louis d'or de 27 l. où il a été réformé quelle que chose des premiers⁵¹ ». La Monnaie de Lyon, quant à elle, accuse réception à la date du 4 janvier 1724 de « deux testes et deux pilles pour louis d'or de conversion de la nouvelle rectification »⁵².

Les expressions utilisées pour évoquer ce changement interrogent. C'est en effet à mots couverts que l'on comprend qu'il s'est passé quelque chose d'important, voire de tout à fait exceptionnel, pour que le poinçon de revers soit ainsi modifié, sans changement de valeur de la monnaie, à cet unique moment de l'histoire monétaire du système des louis d'or et d'argent⁵³. Jamais la raison n'est explicitement donnée, mais le ton utilisé révèle à la fois l'urgence et la gêne. Nous n'avons pas retrouvé la circulaire du 13 novembre 1723 du directeur général des monnaies Pierre Grassin, évoquée dans le courrier destiné à Montpellier, qui, explicite (?), aurait peut-être pu confirmer les conditions de cette « rectification ».

La nouvelle iconographie choisie, en conservant les grandes lignes de l'ancienne, améliore esthétiquement le type en emplissant l'espace, tout en l'éloignant de la lecture qui en avait été faite par le public (figure 5). Les numismates se sont très tardivement contentés de noter que les palmes avaient seulement été rallongées, opposant la nouvelle variante des « palmes longues » à l'ancienne des « palmes courtes »⁵⁴. C'est insuffisant, car les reprises sont plus nombreuses

50. AD Hérault, 3B41.

51. AD Haute-Vienne, B2418.

52. AD Rhône, 6B22.

53. La polémique que tente donc d'engager Fr. Droulers à l'égard de Chr. Charlet au sujet de « l'immutabilité des types » qu'il conteste en s'appuyant sur l'exemple du louis mirliton est donc tout à fait vaine puisqu'il s'agit là d'un cas exceptionnel (DROULERS 2012, p. 629, note 1).

54. La distinction entre « palmes courtes » et « palmes longues » est tardive. Elle n'a pas été mentionnée par HOFFMANN 1878, DIEUDONNÉ 1916 ou CIANI 1926. DUPLESSY 1989 fait seulement des « palmes plus courtes » une « variété » du type, frappée en 1723-1724, comme si

et explicites. Les palmes, désormais plus fournies, ne présentent plus l'incurvé de celles initiales ; les premiers rameaux pointent désormais vers l'extérieur et non plus vers les deux L entrelacés, tandis que de nouveaux, plus hauts, ont été ajoutés, complexifiant le motif. Les deux L sont également modifiés. En les épaississant et en les rapprochant, l'espace qui les sépare est considérablement réduit et ne présente plus de manière si évidente l'aspect d'un orifice. Par ailleurs, la couronne, agrandie également, est posée sur l'entrelacs afin de prendre plus de place et de concentrer davantage le regard. Avec ce nouveau poinçon, le louis a retrouvé son honorabilité en ne permettant plus que soient détournés les symboles royaux.



Figure 5 - Comparaison des deux types dits « palmes courtes » (1723) et « palmes longues » (1724) (agrandissement $\times 2$).

*

Le mirliton, c'est le mot à la mode par excellence, un néologisme devenu un *buzzword* comme on dirait aujourd'hui, comme toutes les époques en ont inventés et utilisés. Il présente l'originalité d'être construit de toutes pièces. C'est l'équivalent pour la Régence du *schmilblick* inventé par Pierre Dac en 1949 et servant à définir tout et n'importe quoi dans l'émission du même nom créée en 1969. On relèvera par ailleurs que ce terme est entré tardivement dans les dictionnaires, entre 2000 (Robert) et 2012 (Larousse). Le néologisme mirliton prend presque immédiatement un sens sexuel, pour nommer « ce qu'on appelle chose⁵⁵ ». Le louis mirliton, c'est donc un fait de société, associant dans une même moquerie l'esprit créatif d'une époque à la lecture populaire d'un

celui-ci avait originellement été aux palmes longues (p. 308, n° 1638A), erreur qu'il a reprise dans son édition de 1999. Pourtant, la différenciation avait déjà été établie, pour la première fois, dans le GADOURY 1978, p. 511 et 513, nos 338 et 339.

55. Ce n'est autre, finalement, que l'abricot ou le berlingot chantés par Colette Renard en 1963 dans *Les nuits d'une demoiselle*.

instrument économique du pouvoir. Depuis, le sens du mot s'est édulcoré, ce qui a sans doute participé à nous éloigner de la compréhension de ce surnom : on parle aujourd'hui de « vers de mirliton » pour qualifier de la mauvaise poésie ; c'est aussi une sorte de pipeau et de gâteau... Mais n'oublions pas qu'Aristide Bruand, à la fin du XIX^e siècle, tenait un célèbre cabaret nommé le *Mirliton* à Pigalle – il en fit aussi un hebdomadaire –, que fréquentait notamment Toulouse-Lautrec et La Goulue et où les propos – et les tenues – licencieux étaient de rigueur ! Le mirliton a donc longtemps conservé un sens plus ou moins leste...

Bibliographie

- ABOT DE BAZIGHEN 1764 : ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des monnaies...*, Paris, 1764.
- ARGENS 1736 : J.-B. BOYER D'ARGENS, *Lettres juives ou correspondance philosophique, historique et critique entre un Juif voyageur à Paris et ses correspondants à divers endroits*, Amsterdam, 1736-1717.
- BENAVENT 1787 : J.-M. BENAVENT, *Le Caissier italien, ou l'Art de connoître toutes les monnoies actuelles d'Italie...*, Lyon, 1787.
- DIEUDONNÉ 1916 : A. BLANCHET, A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française. II : monnaies royales depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, Paris, 1916.
- BONNAL-VERGÈS 2006 : Fr. BONNAL-VERGÈS, Langue des signes française : des lexiques des XVIII^e et XIX^e siècle à dictionnaire du XXI^e siècle, *Glottopol. Revue de sociolinguistique*, 7, janvier 2006, p. 160-190.
- BONNEVILLE 1806 : F.-P. BONNEVILLE, *Traité des monnaies d'or et d'argent qui circulent chez les différens peuples...*, Paris, 1806.
- BRUNA 2006 : D. BRUNA, *Enseignes de plomb et autres menues chosettes du Moyen Âge*, Paris, 2006.
- CARDON 2017 : Th. CARDON, « Le cœur humain recèle des bas-fonds qu'il ne faut pas trop sonder en détail » : les méreaux médiévaux à l'iconographie sexuelle, *Sensualité et sexualité en numismatique*, *BSFN*, 72 (10), décembre 2017, p. 430-436.
- CARDON, MORIN 2019 : Th. CARDON, L. MORIN, Nomenclature, taxonomie, clé de détermination : l'apport de méthodologique des sciences du vivant à la numismatique médiéval et moderne, *RN*, 176, 2019, p. 319-359.
- CHARLET 1996 : Chr. CHARLET, *Documents officiels pour servir à l'étude des monnaies du règne de Louis XV (1715-1774)*, Paris, 1996.
- CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, Le carambole. Quand un fruit de l'Inde donna son nom à une monnaie des Flandres, *Numismatique asiatique*, 14, 2015, p. 7-14.
- CIANI 1926 : L. CIANI, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926.
- DIONIS 1690 : L. DIONIS, *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les dernières découvertes...*, Paris, 1690.
- DIONIS 1718 : L. DIONIS, *Traité général des accouchemens qui instruit sur tout ce qu'il faut faire pour être un habile accoucheur*, Paris, 1718.
- DROULERS 2012 : Fr. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793)*, Paris, 2012 (5^e éd.).

- DUPLESSY 1988 et 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793). II. François I^{er}-Louis XVI*, Paris, 1989 (1^{re} éd.) et 1999 (2^e éd.).
- FEUILLET DE CONCHES 1862 : F. FEUILLET DE CONCHES, *Causeries d'un curieux, variétés d'histoire et d'art...*, II, Paris, 1862.
- FURETIÈRE 1727 : Fr. FURETIÈRE (dir.), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français...*, La Haye, 1727, 4 vol.
- GADOURY 1978 et 2012 : Fr. DROULERS⁵⁶, V. GADOURY (†), Fr. PASTRONE (dir.)⁵⁷, *Les monnaies royales françaises de Louis XIII à Louis XVI. 1610-1792*, Monaco, 1979 (1^{re} éd.) et 2012 (4^e éd.).
- GIRAudeau 1769 : P. GIRAudeau, *La Banque rendue facile aux principales nations de l'Europe...*, Paris, 1769 (3^e éd.).
- HOFFMANN 1878 : H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.
- JAMBU 2013 : J. JAMBU, *Tant d'or que d'argent. La monnaie en Basse Normandie à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, 2013.
- JAMBU 2015 : J. JAMBU, L'« invalide » : l'autre nom de la pièce de 4 sols dites « des traitants », *BSFN*, 70 (3), mars 2015, p. 62-67.
- JAMBU 2017 : J. JAMBU, Sensuelles, les monnaies modernes ?, *Sensualité et sexualité en numismatique*, *BSFN*, 72 (10), décembre 2017, p. 437-446.
- JONIAUX 2019 : N. JONIAUX, Le portrait monétaire de Louis XIV (louis d'or et écus d'argent), *RN*, 176, 2019, p. 265-317.
- LAFaurie 1974 : J. LAFaurie, « Les monnaies », dans *Louis XV. Un moment de perfection de l'art français*, Paris, 1974, p. 473-519.
- LYONNAZ 1741 : J. LYONNAZ, *Réduction des florins en livres de Savoie (...) et comptes faits...*, Annecy, 1741.
- MATTAUCH 2001 : H. MATTAUCH, Le Mirliton enchanteur. Historique d'un mot à la mode en 1723, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2001/4, vol. 101, p. 1255-1267.
- PALISSY 1777 : B. FAUJAS DE SAINT-FOND, N. GOBET (éd.), *Œuvres de Bernard Palissy...*, Paris, 1777.
- PETIT 2016 : P. PETIT, Des écus « de Flandre » aux « Caramboles ». Circulation et dénomination d'une pièce française dans les Pays-Bas méridionaux (1690-1810), *RN*, 173, 2016, p. 525-552.
- RAUNIE 1880 : É. RAUNIE, *Recueil Clairambault-Maurepas. Chansonnier historique du XVIII^e siècle. IV : la Régence*, Paris, 1880.
- SALZADE 1767 : M. DE SALZADE, *Recueil des monnoies, tant anciennes que modernes...*, Bruxelles, 1767.
- SAVARY 1761 : J. SAVARY DES BRUSLONS (dir.), *Dictionnaire universel de commerce...*, Paris, 1726 ; Genève, 1742 ; Copenhague, 1761.
- STAHULJAK 2018 : Z. STAHULJAK, *L'archéologie pornographique. Médecine, Moyen âge et histoire de France*, Rennes, 2018 (traduction de l'édition de Philadelphie, 2013).

56. Pour la première édition.

57. Pour la dernière édition.